#### ANNEXE VIII

# JAUNE « EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS »

Conformément aux dispositions de l'article 186 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009, le Gouvernement transmet au Parlement une annexe annuelle relative à l'effort financier de l'État en faveur des associations.

Dans le cadre du PLF 2020, cette annexe fera état des crédits attribués au cours de l'année 2018.

Les enjeux financiers et la nature des relations entre les associations et l'Etat ont notablement évolués depuis l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics désormais remplacée par la transposition en droit français des directives 2014/24/UE et 2014/25/UE qui prévoient de réserver des marchés publics à des acteurs dont l'objet est l'intégration sociale ou économique. Ainsi, la part relative des subventions a reculé au profit de prestations. Le rapport se doit d'évoluer car son objet est de retracer le plus fidèlement ces enjeux et ces relations.

#### 1. La granularité et les périmètres de la liste du rapport

Le niveau de granularité retenu est le croisement centre financier par compte de tiers, soit centre financier par numéro SIRET. Il correspond à un objet ou plusieurs objets par montant affiché.

La direction du budget établit la liste des versements à partir de Chorus¹ et elle s'appuie sur les données de référence² mises à disposition du public. Ainsi, cette liste est croisée avec les bases SIRENE³ au 01/01/2018 et au 31/12/2018 afin de récupérer plusieurs informations : la localisation géographique selon le code d'organisation géographique (COG) le numéro « RNA » du registre national des associations la nature juridique et l'Activité Principale Exercée (APE) codifiée selon la Nomenclature d'Activités Française (NAF : Rév2 2008). Cette dernière permet de connaître le secteur économique. Le croisement avec SIRENE permet également de retrouver les bénéficiaires dont l'immatriculation SIRENE n'existait pas en 2018 notamment dans le but de corriger les tiers dans CHORUS.

Cette liste a été également croisée avec celle des crédits 2017 afin d'aider pour la saisie des objets et des conventions le cas échéant.

Le périmètre de la nature des tiers comprend les associations quelle que soit leur objet ou nature, les fondations et les personnes morales de droit privé, indépendamment de leur nationalité et de leur statut juridique, qui leur sont assimilables.<sup>4</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Diverses extractions établies à partir de la restitution INF-BUD-59 ont été croisées pour établir une liste qui n'est pas biaisée par les différentes imputations pratiquées dans CHORUS. La liste 2020 concerne tous les centres financiers (hiérarchie 2018) et tous les groupes de compte tiers.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Décret n° 2017-331 du 14 mars 2017 relatif au service public de mise à disposition des données de référence. L'information mise à disposition par la direction du budget peut être croisée avec les données de référence.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Base des personnes morales françaises identifiées par leur numéro SIRET tenue par l'INSEE <a href="https://www.sirene.fr/">https://www.sirene.fr/</a>.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Il s'agit des codes de la nomenclature juridique INSEE suivants : 3290, 9150, 9210, 9220, 9221, 9222, 9223, 9224, 9230, 9240, 9260, 9300, 9900.

Le périmètre des versements comprend tous les crédits quels qu'en soit leur objet<sup>5</sup>. Ne sont à exclure que les secrets protégés par la loi<sup>6</sup>.

# 2. Les fichiers Excel mis à disposition par la direction du budget

Cette liste a été répartie en tableaux Excel<sup>7</sup> par ministère selon l'organisation actuelle (organisation à mai 2019). Ils sont nommés credits2018\_mincode.xlsx où code est le code du ministère dans le tableau ci-dessous. Les ministères devront s'appuyer sur ces classeurs Excel fournis par la direction du budget selon le mode opératoire décrit infra.

Code		Ministère / Programme	Nombre de	••••
Ministère	Programme	Libellé	lignes	Montant
01		Europe et affaires étrangères	742	116 379 119,46
		Action de la France en Europe et dans le		
01	105	monde	198	16 045 316,92
01	151	Français à l'étranger et affaires consulaires	27	351 751,08
01	185	Diplomatie culturelle et d'influence	269	6 445 821,18
01	209	Solidarité à l'égard des pays en développement	248	93 536 230,27
02		Culture	10314	497 053 154,13
02	131	Création	2627	279 725 341,97
02	175	Patrimoines	1450	42 382 132,83
02	180	Presse et médias	788	33 195 965,00
02	186	Recherche culturelle et culture scientifique	84	1 430 786,21
		Transmission des savoirs et		
02	224	démocratisation de la culture	5158	132 104 431,86
02	334	Livre et industries culturelles	207	8 214 496,26
03		Agriculture et alimentation	2794	509 267 280,84
03	142	Enseignement supérieur et recherche agricoles	19	27 536 699,00
03	143	Enseignement technique agricole	1393	394 287 019,24
		Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la		
03	149	pêche et de l	101	5 642 865,25
03	206	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	744	20 901 661,75
03	215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	480	11 173 662,22
03	775	Développement et transfert en agriculture	27	6 893 506,59
03	776	Recherche appliquée et innovation en agriculture	30	42 831 866,78

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> La loi prévoit de lister les « crédits attribués » sans prévoir d'exception. Il s'agit des versements effectués quel qu'en soit le bénéficiaire effectif (qui n'est pas forcement l'association elle-même).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Le 2° de l'article L. 311-5 du CRPA énumère les secrets protégés par la loi. En pratique, il faut exclure des associations qui participent aux salons de ventes d'armes (secret commercial pour l'Etat).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Les programmes 612, 613 et 614 ne sont pas présents dans ces tableaux car ils ne sont pas gérés dans CHORUS. Voir en fin de §3 la procédure à suivre pour le BACEA.

06		Éducation nationale et jeunesse	23085	941 615 830,55
		Enseignement privé du premier et du		
06	139	second degré	6491	755 647 654,02
		Enseignement scolaire public du premier		
06	140	degré	930	2 283 645,73
		Enseignement scolaire public du second		
06	141	degré	1090	5 981 493,43
06	163	Jeunesse et vie associative	12026	95 983 493,45
06	214	Soutien de la politique de l'éducation nationale	1839	16 357 906,59
06	230	Vie de l'élève	709	65 361 637,32
07	230	Action et comptes publics	2627	101 353 253,62
07	148	Fonction publique	322	6 300 789,15
07	140	Gestion fiscale et financière de l'État et du	322	0 300 783,13
07	156	secteur public local	897	9 145 507,76
07	130		857	3 143 307,70
07	200	Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	123	109 660,58
07	200	Conduite et pilotage des politiques	123	103 000,30
07	218		943	77 289 294,56
07	302	Facilitation et sécurisation des échanges	277	7 856 281,85
0,	302	Opérations immobilières et entretien des	2,,	, 630 101,63
07	723	bâtiments de l'État	36	538 773,24
07	907	Opérations commerciales des domaines	29	112 946,48
09	307	Intérieur	9224	668 205 841,23
		Intégration et accès à la nationalité	5==:	000 200 0 12,20
09	104	_	1254	76 841 792,00
09	152	Gendarmerie nationale	704	3 850 235,10
09	161	Sécurité civile	90	1 242 886,73
09	176	Police nationale	1093	11 976 637,86
09	207	Sécurité et éducation routières	1265	4 233 286,90
		Conduite et pilotage des politiques de		
09	216	l'intérieur	3176	62 271 917,47
09	232	Vie politique, cultuelle et associative	53	57 860 345,22
09	303	Immigration et asile	556	445 415 419,70
09	307	Administration territoriale	1029	4 362 095,24
	754	Structures et dispositifs de sécurité		454 225 24
09	751	routière	4	151 225,01
10		Justice	8652	677 692 043,59
10	101	Accès au droit et à la justice	935	394 212 513,59
10	107	Administration pénitentiaire	3079	24 978 867,58
10	166	Justice judiciaire	1806	30 495 608,14
10	182	Protection judiciaire de la jeunesse	2303	215 061 422,92
10	310	Conduite et pilotage de la politique de la	513	12 926 164,24
10		justice Conseil supérieur de la magistrature	2	
10	335	Consen superieur de la magistrature		6 649,65

		Cantine et travail des détenus dans le		
10	912		14	10 817,46
12		Services du Premier ministre	5092	85 362 850,76
12	129		1587	27 606 773,27
12	137	Égalité entre les femmes et les hommes	1310	26 236 154,79
12	157	Handicap et dépendance	93	2 309 643,15
12	162	Interventions territoriales de l'État	16	265 425,25
		Cour des comptes et autres juridictions		
12	164	financières	77	543 361,92
		Conseil d'État et autres juridictions		
12	165	administratives	73	1 654 863,47
12	308	Protection des droits et libertés	38	275 472,04
		Moyens mutualisés des administrations		
12	333	déconcentrées	1834	3 323 695,12
12	623	Édition et diffusion	22	633 314,92
12	624	Pilotage et ressources humaines	42	22 514 146,82
21		Économie et finances	383	57 257 792,24
		Aide économique et financière au		
21	110	développement	1	5 000,00
21	114	Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	1	55 507,00
21	124	Développement des entreprises et	252	20 005 406 70
21	134	régulations	253	39 905 196,79
21	192	Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	16	6 600 815,04
21	220	Statistiques et études économiques	95	1 292 061,21
21	305	Stratégie économique et fiscale	16	2 766 268,20
21	823	Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	1	6 632 944,00
23		Transition écologique et solidaire	3845	926 220 145,76
23	113	Paysages, eau et biodiversité	1042	40 222 084,24
		Expertise, information géographique et		·
23	159	météorologie	459	15 546 419,59
23	174	Énergie, climat et après-mines	70	18 795 705,79
23	181	Prévention des risques	317	9 128 610,74
		Recherche dans les domaines de l'énergie,		
		du développement et de la mobilité		
23	190	durables	6	228 596,56
		Régimes sociaux et de retraite des		
23	198	transports terrestres	3	807 941 907,41
23	203	Infrastructures et services de transports	424	10 120 926,33
23	205	Affaires maritimes	163	8 035 634,22
		Conduite et pilotage des politiques de		
23	217	l'écologie, du développement et de la mobilité durables	1360	16 170 078,46
23	793	Électrification rurale	1300	30 182,40
23	/93	LIECTITICATION FULATE	1	30 182,40

36		Travail	3214	496 059 373,75
36	102	Accès et retour à l'emploi	1348	377 434 373,66
		Accompagnement des mutations		,
		économiques et développement de		
36	103	l'emploi	1163	69 512 931,56
		Amélioration de la qualité de l'emploi et		
36	111	des relations du travail	231	43 611 897,46
		Conception, gestion et évaluation des		
36	155	·	472	5 500 171,06
38		Enseignement supérieur, recherche et innovation	499	339 644 816,05
36			433	333 044 610,03
38	150	Formations supérieures et recherche universitaire	150	166 776 757,60
30	130	Recherches scientifiques et technologiques	130	100 770 737,00
38	172	pluridisciplinaires	261	156 575 453,35
38	231	,	88	16 292 605,09
44	201	Outre-mer	691	18 643 265,07
44	123		570	16 166 026,87
44	138		121	2 477 238,20
	130	Cohésion des territoires et relations avec	121	2 177 230)20
45		les collectivités territoriales	14063	1 808 389 762,45
45	109	Aide à l'accès au logement	98	7 779 727,00
		Impulsion et coordination de la politique		
45	112	d'aménagement du territoire	721	26 272 662,38
		Concours financiers aux collectivités		7-1-7-1
45	119		3	1 280 510,38
45	122	Concours spécifiques et administration	5	24 187,69
		Urbanisme, territoires et amélioration de		
45	135	-	601	20 216 595,93
45	147	Politique de la ville	9591	138 055 917,76
		Hébergement, parcours vers le logement		
45	177	et insertion des personnes vulnérables	3044	1 614 760 161,30
52		Sports	1656	110 998 577,11
52	219	Sport	1656	110 998 577,11
56		Solidarités et santé	1764	605 652 921,96
		Conduite et soutien des politiques		
		sanitaires, sociales, du sport, de la		
56	124	jeunesse et de la vie associative	434	3 896 885,25
56	183	Protection maladie	1	25,53
		Prévention, sécurité sanitaire et offre de		
56	204	soins	141	12 738 523,75
56	304	Inclusion sociale et protection des personnes	1188	589 017 487,43
70	304	Armées	2703	49 076 901,49
70			2703	45 070 301,43
70	144	Environnement et prospective de la politique de défense	122	8 248 523,86
70	144	politique de defense	122	0 240 323,00

70	146	Équipement des forces	113	1 765 949,60
70	167	Liens entre la Nation et son armée	264	2 286 667,73
70	160	Reconnaissance et réparation en faveur du	20	226 200 00
70	169	monde combattant	30	236 200,00
70	178	Préparation et emploi des forces	1356	21 184 743,38
70	212	Soutien de la politique de la défense	739	14 206 928,58
		Approvisionnement de l'État et des forces armées en produits pétroliers, biens et		
70	901	services complémentaires	19	206 128,76
		Exploitations industrielles des ateliers		
70	902	aéronautiques de l'État	60	941 759,56
	Total général			8 008 872 930,13

#### 3. Récupération des fichiers Excel

Les tableaux sont des fichiers .xlsx exploitables avec Microsoft Excel 2010+.

Note pour les utilisateurs de LibreOffice Calc: Il est possible d'ouvrir et d'exploiter les fichiers avec LibreOffice Calc <sup>8</sup>. Pour cela, sélectionner le fichier Excel dans votre répertoire en faisant un clic droit => dans le menu contextuel, choisir « ouvrir avec » => choisir LibreOffice Calc (si ce logiciel ne s'y trouve pas, il faut le rechercher avec « choisir programme par défaut... »). Il est demandé de toujours enregistrer vos fichiers sous l'extension .xlsx afin que la direction du budget puisse les récupérer.

# Ces tableaux sont à télécharger sur la page d'accueil de FARANDOLE.

#### 4. Structure et saisie des fichiers Excel

Le tableau suivant décrit les colonnes des fichiers Excel dans l'ordre de gauche à droite et les informations à saisir par les ministères dans les cellules sur fond coloré. Les couleurs correspondent aux couleurs des colonnes dans le fichier.

# Attention seule les colonnes sur fond coloré sont à actualiser et il est impératif de ne pas toucher aux informations pré-alimentées.

La direction du budget mets en place une colonne « proposition 2018 » qui est un objet construit de manière mécanique ou repris de l'an dernier. Cette technique a été largement utilisée l'an dernier, elle permet de gagner du temps. S'il convient, il n'y a rien à faire. Sinon, il suffit de renseigner la colonne objet 2018 normalement.

Une procédure particulière est décrite dans le tableau ci-dessous au niveau de la colonne liaison pour traiter les cas particuliers.

Nom de la colonne	Explication / consigne de saisie
Programme (2018)	Programme budgétaire ouvert en 2018.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Testé par la direction du budget avec Calc LibreOffice Version 4.3.7.2.0. Pour toute difficulté, contactez votre correspondant BII à la direction du budget ou votre assistance informatique interne.

Nom de la colonne	Explication / consigne de saisie
Centre financier	Identification du centre financier dans CHORUS.
	Information pour aider à retrouver le bénéficiaire qui ne sera pas
	présente dans le jaune « associations »
Compte budgétaire	Nomenclature budgétaire dans CHORUS.
compte suagetaire	Information pour aider à comprendre la nature des montants (sous
	réserve d'une correcte imputation dans CHORUS) qui ne sera pas
	présente dans le jaune « associations »
SIREN	SIREN: SIRET <sup>9</sup> = SIREN+NIC
SINEIN	Voir explication (colonne « liaison ») sous ce tableau pour les valeurs
	« NR CHORUS »
NIC	
NIC	NIC : SIRET = SIREN+NIC
Dénomination	La dénomination d'une association affichée dans le jaune est celle
	du répertoire SIRENE sauf quand elle n'a pas été trouvée où il s'agit
	de celle de CHORUS.
Fournisseur CHORUS (DP)	Identification du fournisseur dans CHORUS.
	Information pour aider à retrouver le bénéficiaire qui ne sera pas
	présente dans le jaune « associations »
Liaison	Les ministères seront attentifs aux explications à fournir colonne
Cette colonne sert à échanger	« objectif 2018 » pour les mentions marquées en rouge qui signalent
de l'information entre la	des entités dont le SIRET dans CHORUS ne correspond pas à une
direction du budget et les	immatriculation SIRENE les 01/01/2018 et 31/12/2018. Voir sous ce
ministères en vue de la saisie.	tableau pour les explications détaillées.
	Les cas de suppression de ligne ou de correction sont à mentionner
	ici selon les cosignes indiquées dans la partie supra « Possibilité de
	supprimer des lignes ou d'en corriger. »
Montant	Montant CHORUS au croisement programme/compte
	budgétaire/tiers CHORUS (= programme/compte budgétaire/SIRET).
	Il peut correspondre à un ou plusieurs objets.
Objet 2018	Objet du crédit attribué à renseigner sauf dans 2 cas :
	Cas 1 : La loi prévoit que seuls les objets des subventions sont à
	fournir parmi les crédits attribués. (nouveau) Les objets à ne pas
	justifier sont pré remplis, ce qui est le cas de toutes les imputations
	budgétaires différentes de 62, 63 et 64.
	Cas 2: quand la colonne « proposition 2018 » convient.
Proposition 2018	Objet du crédit attribué établi de manière mécanique. S'il convient,
	ne rien mettre dans objet 2018.
Objet 2017	Récupéré à partir du jaune précédent pour aider à la saisie. Ne sera
	pas restitué in fine.
Convention 2018	A renseigner uniquement quand une convention a été conclue avec
Convention 2010	les objectifs fixés par cette convention en précisant s'ils ont été
	atteints.
Convention 2017	Information récupérée à partir du jaune précédent. Ne sera pas
Convention 2017	restituée in fine.
Immatriculation CIDEN as 4	
Immatriculation SIREN au 1er	La structure juridique existe au 01/01/2018
janvier 2018	La shough on traiding a sixty ( La st) and the last of 104 (004 0 and 104 of 10
Etablissement existe au 1er	La structure juridique existe (= le siège existe) au 01/01/2018 mais
janvier 2018	l'établissement (NIC) est fermé.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Les associations localisées dans les COM et à l'étranger n'ont pas de SIRET. Les associations dans les DOM ont un SIRET.

Nom de la colonne	Explication / consigne de saisie
Immatriculation SIREN au 31	La structure juridique existe au 31/12/2018
décembre 2018	
Etablissement existe au 31	La structure juridique existe (= le siège existe) au 31/12/2018 mais
décembre 2018	l'établissement (NIC) est fermé.
COG : code département	Code d'organisation géographique. La localisation d'une association
	affichée dans le jaune est celle du répertoire SIRENE. Pour trouver le
	sens des codes COG, voir sous le tableau.
COG : code commune	Information récupérée du fichier SIRENE
COG : ville ou pays	Information récupérée du fichier SIRENE
Code NAF	Activité économique selon la nomenclature NAF révision 2. Pour
	trouver le sens des codes, voir sous le tableau.
	Information récupérée du fichier SIRENE
Nomenclature juridique	Nomenclature juridique. Pour trouver le sens des codes, voir sous le
	tableau. Information récupérée du fichier SIRENE

# Mentions dans la colonne « liaison » :

Valeur de la colonne commentaire	Explication /Consigne
Fournisseur à corriger dans CHORUS	<ul> <li>Cette mention signale une entité a priori sans existence juridique en métropole ou DOM en 2018.</li> <li>Quand les colonnes SIREN et NIC sont valorisées, elles contiennent le SIRET présent dans CHORUS. Il n'existe pas dans SIRENE les 01/01/2018 et 31/12/2018. Les dénominations sont issues de CHORUS. La cause peut être un SIREN erroné dans CHORUS.</li> <li>Quand la colonne SIREN vaut « NR CHORUS » le SIRET n'a pas été valorisé dans CHORUS et il n'a pas été possible de retrouver de correspondance à partir du libellé dans SIRENE.</li> <li>Dans tous les cas, le compte de tiers CHORUS doit être corrigé. Les ministères seront attentifs aux explications dans la colonne « objectif 2018.»</li> </ul>
#S AFPA statut EPIC, à corriger dans CHORUS	Ces lignes seront supprimées, elles sont signalées pour effectuer la correction dans CHORUS

# Possibilité de supprimer des lignes ou d'en corriger :

Afin de respecter la loi qui prévoit la présentation des « crédits attribués » sans prévoir d'exception, les cas de suppression concernent les secrets protégés par la loi.

Si vous souhaitez qu'une ligne<sup>10</sup> n'apparaisse pas au jaune, indiquez dans la colonne « liaison » à la suite de ce qui y est déjà : « #S » suivi d'une explication<sup>11</sup>.

Si vous souhaitez faire corriger une information, indiquez dans la colonne «liaison» à la suite de ce qui y est déjà : « #C » suivi de votre demande qui précise la colonne concernée.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Supprimer physiquement une ligne sera considéré comme une anomalie. La direction du budget gérera les retours par rapport à une base de référence.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> L'information sera traitée par la direction du budget. Idem pour les corrections.

<u>Pour le cas particulier du BACEA</u>, il convient de construire un tableau qui a une structure équivalente. Pour cela, outre les colonnes en couleur du 1<sup>er</sup> tableau du § 3, il faut indiquer les programmes « 612 », « 613 « ou « 614 » dans la colonne programme. Quand le bénéficiaire est situé en métropole ou dans les DOM, il faut indiquer un numéro SIRET (colonne SIREN + colonne NIC) valide dans la base SIRENE au 01/01/2018 ou 31/12/2018. Pour les bénéficiaires localisés dans les COM et à l'étranger, il faut indiquer une localisation COG selon le classeur Excel indiqué ci-après.

Où trouver le sens des colonnes code NAF révision 2, juridique et COG ? Les nomenclatures utilisées par la direction du budget sont à disposition dans un classeur Excel séparé afin de ne pas alourdir davantage les fichiers de saisie.

# 5. Délai et envoi des classeurs Excel à la direction du budget

**Attention**: Les classeurs Excel sont à renvoyer obligatoirement au format xlsx.

Vos correspondants de la direction du budget pour l'envoi des classeurs Excel et les questions sont :

Bureau Informatique : Ludovic Mahieux - 01 53 18 70 38 ludovic.mahieux@finances.gouv.fr

Bureau des lois de finances : Sylvie Coutures - 01 53 18 71 02 sylvie.coutures@finances.gouv.fr

La date limite d'envoi est fixée au vendredi 30 août 2019 au plus tard.

#### 6. Contrôle et correction des classeurs Excel le cas échéant

La direction du budget va contrôler les retours par rapport à sa liste initiale. Des corrections ou des explications pourront être demandées aux ministères le cas échéant. Un ministère qui souhaite contrôler un numéro SIREN/SIRET peut utiliser le formulaire en ligne sur le site de l'INSEE : <a href="https://www.sirene.fr/">https://www.sirene.fr/</a>

#### 7. Présentation de la politique ministérielle de soutien au secteur associatif

Une présentation de la politique ministérielle de soutien au secteur associatif sera rédigée par chaque ministère concerné par le versement de crédits aux associations.

Le texte de cette présentation sera inséré dans le « jaune » par la Direction du Budget.

Il n'est plus nécessaire de développer un paragraphe sur l'action sociale ministérielle. Un unique paragraphe dédié à vocation transversale sera placé avant les paragraphes ministériels.

La direction du budget conseille de rester synthétique (moins d'une page). Néanmoins, cette présentation pourra être déclinée pour les programmes ayant des politiques de soutien spécifique notamment parce qu'ils appartenaient à un autre périmètre ministériel en 2020.

La livraison des synthèses à la direction du budget est à faire au format Word. Les documents seront nommés credits2018\_mincode.doc(x) où code est le code du ministère dans le tableau situé au §2 supra.

Ces documents sont attendus, par mèl aux adresses citées au §5 *supra*, avant le **jeudi 12 septembre 2019** au plus tard.

#### 8. L'information au niveau de la « synthèse de l'ensemble du jaune »

La Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du ministère de l'éducation nationale rédigera une présentation des orientations stratégiques de la politique nationale en faveur du secteur associatif au format Word. Cette présentation comporte deux parties intitulées :

- Orientation stratégique de l'Etat
- Analyse statistique de l'effort de l'Etat en faveur des associations

Cette direction transmettra ce texte à ses interlocuteurs habituels de la Direction du budget.

Pour information, la liste des dépenses fiscales concourant à la politique de l'État en faveur des associations qui est issue de l'annexe du PLF relative à l'« Évaluation des voies et moyens » sera intégrée au document par les soins de la Direction du budget.

# 9. Récupération des informations du jaune

Depuis le PLF 2017, cette annexe jaune comprend deux parties : un rapport au format PDF et une liste des crédits attribués au format xlsx. Elle est classée parmi les annexes générales du PLF et récupérable au format PDF à partir du site : <a href="www.performance-publique.budget.gouv.fr">www.performance-publique.budget.gouv.fr</a>.

La liste complète des crédits 2018 présente au jaune final sera également diffusée sur www.data.gouv.fr selon un format proche du fichier à saisir.